



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte nationale d'identité

Question écrite n° 76548

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de bien vouloir lui indiquer si la délivrance de la carte nationale d'identité (ou d'un titre équivalent) est payante en Lituanie. Si cette délivrance est payante, il souhaite connaître le prix ainsi que les cas où ce prix est réduit.

Texte de la réponse

La délivrance de la carte nationale d'identité est payante en Lituanie et son coût est de 10 litas (soit 2,90 euros). La gratuité est accordée d'une part aux personnes handicapées, d'autre part aux orphelins.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76548

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2005, page 9842

Réponse publiée le : 27 décembre 2005, page 12021